

## B. REGLEMENT INTERNATIONAL

### B.1 L'AMENAGEMENT DES TERRAINS

**B.1.1** : Le parcours doit être aménagé de telle manière que les pas de tir et les cibles puissent être atteints sans difficulté excessive, danger ou perte de temps. Les parcours devront être aussi concentrés que possible.

*B.1.1.1* : La distance à pied depuis la zone centrale de rassemblement jusqu'aux cibles les plus éloignées ne devrait pas dépasser 1 km ou 15 minutes de marche normale, pour placer les pelotons ou amener un équipement de rechange.

*B.1.1.2* : Les préparateurs de terrain doivent prévoir des sentiers de sécurité pour les juges, le personnel médical et pour permettre le transport du matériel de rechange pendant que la compétition est en cours.

*B.1.1.3* : Le(s) parcours ne devra(ont) pas être tracé(s) à plus de 1800m d'altitude et la différence maximum de dénivellation, entre le point le plus haut et le point le plus bas du parcours, n'excédera pas 100m.

*B.1.1.4* : Les cibles décrites seront disposées de façon à permettre un maximum de variété ainsi que la meilleure utilisation du terrain. Lors des épreuves finales, 2 buttes de tir seront placées côte à côte pour les cibles de 60 et 80cm : les compétiteurs tireront par rotation.

*B.1.1.5* : A toutes les cibles, un piquet ou une marque pour chaque division, devra être placé de manière à permettre à 2 archers, au moins, de tirer en même temps de n'importe quel côté du piquet.

*B.1.1.6* : Chaque pas de tir sera numéroté du numéro correspondant à la cible. La distance sera inscrite lors de tirs aux distances connues. Les piquets signalant les postes de tir seront de couleurs différentes selon la division :

- ✓ bleu pour la division "arcs nus" ; les Cadets Arcs Classiques et Arcs à Poulies
- ✓ rouge pour les divisions "arcs classiques" et "arcs à poulies"
- ✓ jaune pour les Cadets arc nu

*B.1.1.7* : Les blasons de 40cm seront placés à raison de 4 par butte, en forme de carré. Les blasons de 20cm seront au nombre de 12 par cible (4 colonnes verticales de 3 centres de 20cm). Voir [annexe B.13](#).

Aux distances connues, 2 cibles de 60cm peuvent être placées par buttes. Le centre des deux blasons doit paraître comme une ligne droite.

*B.1.1.8* : La tolérance dans les mesures du pas de tir à la cible ne pourra pas excéder :

- ✓ + ou - 25cm pour les distances de 15m et moins ;
- ✓ + ou - 1m pour les distances de plus de 15m.

Cependant, les distances données dans les tableaux au [chapitre A.7](#) peuvent être ajustées à + ou - 2m en fonction du terrain, mais la distance exacte sera indiquée au pas de tir.

La mesure des distances doit être prise "en l'air", à approximativement 1,50 à 2m au-dessus du sol. N'importe quel type d'instrument de mesure peut être utilisé, tant qu'il est dans la tolérance.

*B.1.1.9* : Les cibles auront une marge minimum de 5cm autour des zones de scores les plus basses des blasons. Aucun point du blason ne sera à moins de 15cm du sol.

Dans tous les cas, sans prendre en considération le terrain, les cibles seront placées le plus perpendiculairement possible par rapport à la ligne de visée des archers sur le pas de tir, de manière à offrir à la vue le blason en entier.



*B.1.1.10*: Toutes les cibles seront numérotées en ordre ascendant. Les numéros doivent avoir au moins 20cm de hauteur et seront jaunes sur fond noir ou noirs sur fond jaune. Ils seront placés à 5-10m avant les pas de tir de la cible correspondante. Depuis la zone d'attente, on doit voir si quelqu'un se trouve sur le pas de tir.

*B.1.1.11*: Ces numéros serviront également de zone d'attente pour les concurrents qui attendent leur tour de tirer. Les autres membres du peloton en train de tirer pourront s'avancer pour procurer de l'ombre si nécessaire.

*B.1.1.12*: Les blasons ne seront pas placés sur un autre blason plus grand, il n'y aura pas de marques sur les cibles, ni sur le sol, qui pourraient aider à la visée.

*B.1.1.13*: Le cheminement à suivre de cible en cible sera clairement indiqué par des signes placés à intervalles réguliers, de manière à assurer un déplacement rapide et sans danger tout au long du parcours de tir.

*B.1.1.14*: Des barrières doivent être érigées le long du parcours, partout où cela est nécessaire, pour maintenir les spectateurs à distance de sécurité, tout en leur réservant la meilleure vue possible sur la compétition. Seules les personnes dûment accréditées, pourront emprunter le parcours et pénétrer, de ce fait, à l'intérieur des barrières.

*B.1.1.15*: La zone de rassemblement devra comporter :

- ✓ un appareil (système) de communication permettant de contacter le président de la commission des arbitres et le quartier général de l'organisateur ;
- ✓ un abri adéquat pour les officiels des équipes ;
- ✓ un abri séparé pour le jury d'appel et le président de la commission des arbitres ;
- ✓ un abri gardé pour l'équipement des archers et le matériel de rechange ;
- ✓ lors des jours de compétition, des cibles d'entraînement devront être montées pour les concurrents près du point de rassemblement ;
- ✓ des rafraîchissements ;
- ✓ des toilettes.

*B.1.1.16*: Les parcours officiels doivent être terminés et prêts pour l'inspection au moins 16 heures avant le début de l'épreuve. Lors des championnats FITA, ils doivent être prêts le matin de l'avant-veille de la compétition, sauf les parcours appelés à être modifiés.

## **B.2 LES EQUIPEMENTS DES SITES DE TIR**

**B.2.1** : Pour les parcours aux distances connues et inconnues, on doit utiliser des blasons WA pour tir en campagne. Seuls les blasons fabriqués sous licence de la WA seront autorisés.

Il y a 4 sortes de blasons de différents diamètres : blasons de 80cm - 60cm - 40cm - 20cm

### **B.2.1.1 Description**

Les blasons de tir en campagne seront constitués d'un centre jaune et de 4 zones de scores de même grandeur. Le support de ce blason sera blanc. La zone de score 5 (spot) est jaune pour toutes les divisions. Le 6 est du même jaune. Les deux zones seront séparées par une fine ligne noire de 1mm d'épaisseur maximum. Les zones restantes, de couleur noire, seront séparées par de fines lignes blanches de 1mm d'épaisseur maximum. Chaque ligne de séparation des zones de scores est inscrite dans la zone de score la plus haute. Le centre de la cible sera marqué par une fine croix (+). Voir croquis en [annexe B.13](#).

B.2.1.2: Il existe 4 dimensions de blasons pour le tir en campagne :

Couleur des zones	Zones de scores	Diamètre du blason et des zones de scores en cm				Tolérances en mm
		20	40	60	80	
Jaune	6	2	4	6	8	1
Jaune	5	4	8	12	16	1
Noir	4	8	16	24	32	1
Noir	3	12	24	36	48	2
Noir	2	16	32	48	64	2
Noir	1	20	40	60	80	2

### B.3 LES EQUIPEMENTS DES ARCHERS

Cet article décrit le type d'équipement que les archers sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des épreuves FITA.

Si un archer doit tirer avec du matériel qui n'a pas été inspecté par les arbitres, il doit montrer ce matériel à un arbitre avant de l'utiliser.

Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la WA peut être disqualifié.

Nous donnerons tout d'abord les règles générales qui s'appliquent à toutes les disciplines de la WA. Puis viendront les règles spéciales qui ne s'appliquent qu'à certaines disciplines.

#### B.3.1 LES ARCS

##### B.3.1.1 DANS LA DIVISION ARC CLASSIQUE ET ARC NU, SONT AUTORISES

Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

B.3.1.1.1: Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisés sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, ne sont autorisés que dans les divisions arcs classiques et arcs à poulies, interdites dans toutes les autres divisions.

B.3.1.1.2: La poignée et la courbure de la poignée ne doivent pas toucher la main ou le poignet du compétiteur.

**Interprétation de la WA** : le Comité Technique de la WA a décidé que **la poignée AXIS des arcs HOYT** (ainsi que les poignées similaires possédant une courbure) n'est pas admise dans les catégories suivantes (parce que ne passant pas dans l'anneau de 12,2 cm de diamètre intérieur) :

- ✓ arc nu
- ✓ arc standard
- ✓ Biathlon Archery.

Elle est admise pour les catégories arcs classiques et arcs à poulies. Cependant, si un archer emploie systématiquement le dos de la poignée comme support de son bras, il utilise un support supplémentaire, ce qui est illégal.

Le fabricant a informé que la poignée a été dessinée de façon à ce que la main ou le poignet de l'archer ne touche pas la poignée, dans des conditions normales de tir. Cela a été testé et reconnu par le Comité Technique.

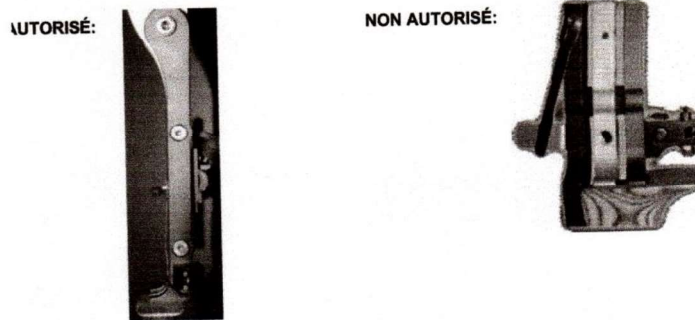
Il est illégal d'augmenter artificiellement la taille de cette poignée de façon à ce qu'il y ait un contact entre la main/poing et la poignée.

**B.3.1.2** POUR LA DIVISION ARC NU SEULEMENT

L'arc mentionné ci-dessus doit être nu, dépourvu de tout accessoire à l'exception du repose flèche, exempt d'œilletons, d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques (dans la zone de la fenêtre d'arc) qui pourraient être utilisés pour viser. L'arc, non tendu, complet avec les accessoires autorisés, doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de +/- 0,5mm.

**Interprétation de la WA** : le Comité Technique de la WA (25 octobre 2005) a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la WA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc. Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.

Depuis, il existe une nouvelle poignée "Révolution" de Spigarelli qui n'a plus d'arrondi dans la fenêtre du viseur. Cette version est donc légale pour tirer en arc nu. Voir croquis ci-dessous.

**B.3.1.3** POUR LA DIVISION ARC A POULIES

L'arc à poulies (il peut être d'un modèle de tir par le centre) est un arc dont la traction varie mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. L'arc est tendu par l'utilisation d'une (de) corde(s) attachée(s) directement entre les deux encoches des branches de l'arc ou attachée(s) aux câbles de l'arc, le cas échéant, suivant sa conception particulière.

*B.3.1.3.1* La traction ne peut pas dépasser 60 livres

*B.3.1.3.2* Des gardes câbles sont autorisés.

**B.3.1.4** POUR LA DIVISION LONGBOW

« L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit (ou American Flat Bow) ce qui signifie que quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de la corde et aucune autre partie de l'arc. L'arc peut être démontable en deux parties de longueur égale (séparation au niveau de la poignée/zone du repose-flèche) et peut être fait de n'importe quel type de matériel ou d'une combinaison de matériaux. La forme de la poignée (zone de la poignée seulement) est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc doit être libre de saillies, marques, défauts ou pièces (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée. »

Pour les juniors et les dames, l'arc aura une longueur d'au moins 150cm. Pour les hommes, une longueur d'au moins 160cm, cette longueur étant mesurée entre les encoches pour la corde.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.

Un arc droit (Longbow) peut être déclaré en arc nu (Barebow) ou en arc chasse lors des compétitions nationales, individuelles ou par équipes, en Parcours Nature et Tir sur cibles 3D, s'il satisfait aux conditions réglementaires liées à la catégorie.

**B.3.1.5** POUR LA DIVISION ARC CHASSE (ARC INSTINCTIF)

*B.3.1.5.1* : La puissance maximale de l'arc est de 80 livres pour les hommes et de 60 livres pour les femmes et les juniors.

Accessoires : voir le règlement du [Tir Nature article A.3.1](#)

**B.3.2 LA CORDE** : elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins.

**B.3.2.1** TOUTES DIVISIONS

Les brins de la corde peuvent être de couleurs différentes et d'un matériau choisi à cet effet. Elle comprend une partie centrale pour placer les doigts servant à bander l'arc, un point d'encoche auquel peut être ajoutée(s) une (des) protection(s) pour recevoir l'encoche de la flèche, si nécessaire. Pour situer ce point, un ou deux emplacements d'encoche peuvent être prévus et, à chaque extrémité de la corde de l'arc, se trouve une boucle à placer dans les encoches de l'arc lorsqu'il est tendu.



**B.3.2.2** POUR LA DIVISION ARC CLASSIQUE

La protection sur la corde ne doit pas atteindre le champ de vision de l'archer au moment où l'arc est en tension totale. En aucun cas, la corde et la protection ne peuvent comporter de repères, marques, œillette ou tout autre moyen servant d'aide à la visée. Une fixation, pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, est autorisée.

**B.3.2.3** POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Identiques à la division arc recurve. Toutefois, les repères pour les lèvres ou le nez ne sont pas autorisés. Les amortisseurs de corde ne sont pas autorisés

**B.3.2.4** POUR LES DIVISIONS ARC A POULIES

Des fixations sur la corde pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, un œillette, un dispositif constitué d'un œillette de "maintien de ligne", une corde en boucle sont autorisés. Il n'y a pas de restrictions concernant la protection centrale pour ces divisions.

**B.3.3 UN REPOSE FLECHE****B.3.3.1** POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE ET ARC NU

Le repose flèche peut être réglable. On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée.

- ✓ **arc classique** : le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot) ;
- ✓ **arc nu** : il n'y aura pas d'overdraw.

**B.3.3.2** POUR LA DIVISION LONGBOW

Si l'arc a un plateau de flèches, ce support peut être utilisé comme repose flèche. Il peut être couvert de n'importe quel matériau doux sur le plan horizontal seulement. La partie verticale du plateau doit être protégée par un matériel dur qui ne se déformera ou ne se compressera pas sous la pression légère exercée par la tranche d'une pièce.

Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

**B.3.3.3** POUR LA DIVISION ARC A POULIES

Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm de la gorge de la poignée.

**B.3.4 DISPOSITIF DE CONTROLE D'ALLONGE (CLICKER)****B.3.4.1** POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE, ARC A POULIES

Un dispositif de contrôle d'allonge, sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, peut être utilisé.

**B.3.4.2** POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Un dispositif de vérification de la tension n'est pas autorisé.

**B.3.5 LE VISEUR****B.3.5.1** POUR LA DIVISION ARC CLASSIQUE

Un appareil de visée est admis, mais, en aucun cas, il ne peut être monté sur l'arc plus d'un appareil de ce type.

*B.3.5.1.1* : il n'y sera pas incorporé de prisme, ni de lentille, ni de verre grossissant, ni d'appareil de nivellement, ni électronique, ni électrique. De même, il n'offrira qu'un seul point de visée.

*B.3.5.1.2* : la longueur totale du viseur (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé) ne pourra excéder 2cm.

*B.3.5.1.3* : le viseur, fixé à l'arc, peut assurer une correction due au vent (correction latérale) comme une correction verticale. Il est sujet aux dispositions suivantes :

- ✓ une rallonge est autorisée ;
- ✓ une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;

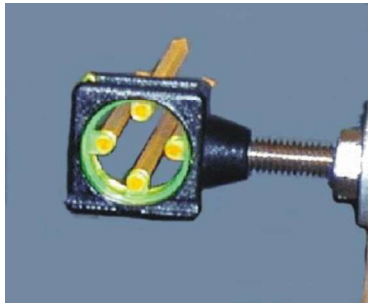
- ✓ le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale du point de visée en fibre optique peut être supérieure à 2cm, pour autant que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de vision de l'archer en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge ;
- ✓ sur les parcours de tir en campagne aux distances inconnues, aucune partie du viseur ne peut être modifiée, afin de ne pas donner d'aide supplémentaire à l'estimation des distances.

#### **Précision de la WA : Fibre optique**

*Si la fibre optique du viseur est droite, le viseur ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm. Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal.*

#### **Précisions de la WA : Tunnel "Beiter" à fibres optiques :**

*Le Comité Technique de la WA a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc classique, selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir. Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.*



Tunnel de viseur « Beiter » avec multiples points de visée en fibre optique.

*Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc classique. La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc classique, est de 2cm, hormis une possible simple fibre optique.*

**Note :** *une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge. Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé.*

#### **B.3.5.2 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW**

Pour l'arc nu, le déplacement des doigts de corde et le déplacement des repères faciaux sont autorisés.

#### **B.3.5.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES**

Tout type de viseur peut être utilisé

##### **B.3.5.3.1 : A condition**

- ✓ qu'il ne soit ni électrique, ni électronique ;
- ✓ et ne dispose pas de moyens supplémentaires pour estimer les distances lors des parcours aux distances inconnues.

**B.3.5.3.2 :** Les points de visée multiples et les systèmes permettant d'éviter l'utilisation d'une visette ne sont autorisés que sur les parcours tirés à des distances connues.

#### **B.3.5.4 POUR LA DIVISION ARC CHASSE (ARC INSTINCTIF)**

Aucun viseur, aucune marque sur l'arc qui pourrait aider à la visée ne sont autorisés.

Un seul point d'ancrage est autorisé.

**B.3.6 LES STABILISATEURS ET DES COMPENSATEURS (TFC)****B.3.6.1 POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE, ARC A POULIES**

Les stabilisateurs et les compensateurs sur l'arc sont autorisés

*B.3.6.1.1* : pourvu qu'ils :

- ✓ ne servent pas de guide de corde ;
- ✓ ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ✓ ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

**Note** : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

**B.3.6.2 POUR LA DIVISION ARC NU**

Aucun stabilisateur n'est autorisé.

*B.3.6.2.1* : Des compensateurs, entièrement fixés sur l'arc, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs.

*B.3.6.2.2* : Du (des) poids peut(vent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être montés directement sur le fût, sans tiges, extensions, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

*B.3.6.2.3* : l'arc, non tendu et complet avec ses accessoires, doit pouvoir passer dans un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance +ou-0,5mm.

**B.3.6.3 POUR LA DIVISION LONGBOW**

Aucun poids, aucun compensateur, ni aucun stabilisateur ne sont autorisés.

**B.3.7 LES FLECHES****B.3.7.1 POUR LES DIVISIONS ARC CLASSIQUE, ARC NU ET ARC A POULIES**

Des flèches de n'importe quel type peuvent être utilisées à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles.

*B.3.7.1.1* : Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes. Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excèdera pas 9,3mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre maximum de 9,4mm.

Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations. Les encoches traçantes (encoches électriquement ou électroniquement lumineuses) ne sont pas autorisées.

Le Comité Technique de la WA a déterminé qu'une tolérance de 0,05mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux dû aux variations de température.





- **Diamètre d'un tube de flèche**

Au sujet de la légalité des tubes de moins de 9,3mm de diamètre, tous les tubes de diamètre 23 sont réglementaires, sauf le 23/17.

Les tubes de diamètre 23 réglementaires, selon la production actuelle, respectant la règle de 9,3mm maximum, sont les 23/12, 23/13, 23/14 et 23/15.

**B.3.7.2** POUR LA DIVISION LONGBOW

Seuls les tubes en bois sont autorisés.

*B.3.7.2.1* : les restrictions suivantes s'appliquent :

- ✓ les pointes ne seront que du type normal en campagne pour flèches en bois ;
- ✓ l'empennage sera constitué uniquement de plumes naturelles.
- ✓ le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre de 9,4mm.

**B.3.8 PROTECTION POUR LES DOIGTS ET LES MAINS****B.3.8.1** Toutes divisions :

Une protection pour les doigts, des gants, une palette sont autorisés pour tendre, retenir et lâcher la corde.

*B.3.8.1.1* : les équipements suivants sont autorisés :

- un séparateur entre les doigts afin d'éviter de pincer la corde
- pour la main d'arc, un gant ordinaire, une mitaine ou tout autre article peut être porté mais ne doit pas être attaché au grip de l'arc.

**B.3.8.2** : Arc classique et Arc Nu

*B.3.8.2.1* : L'équipement suivant est autorisé :

- Une plaquette d'ancrage ou tout système similaire attaché à la palette

*B.3.8.2.2* : Pour les arcs nus, les coutures sur les palettes doivent être de couleur unie, les points et les lignes doivent être de même taille, forme et couleur. Des repères supplémentaires ou des inscriptions ne sont pas autorisés.

**B.3.8.3** : Arc à poulies

*B.3.8.3.1* : L'équipement suivant est autorisé :

- Une aide mécanique pour lâcher la corde, à condition qu'elle ne soit ni électrique, ni électronique.

**B.3.8.4** : Arc classique, Arc Nu et Longbow :

*B.3.8.4.1* : Les restrictions suivantes s'appliquent :

La protection pour les doigts ne doit contenir aucun système pour tenir, tendre et lâcher la corde.

**B.3.8.5** Longbow

*B.3.8.5.1* : N'est pas autorisé :

- une plaquette d'ancrage ou tout autre système attaché à la palette.



**Prise de corde**

- L'arc doit être tendu en utilisant la prise "Méditerranéenne" (à 3 doigts : 1 doigt au-dessus et 2 doigts au-dessous de la flèche) ou avec 3 doigts placés directement en-dessous de l'encoche de la flèche (l'index ne doit pas être placé à plus de 2mm en-dessous de celle-ci) et 1 seul point d'ancrage fixe.
- L'athlète doit choisir entre ces deux méthodes : "méditerranéenne" ou 3 doigts en-dessous, mais il ne peut pas utiliser les deux.
- La protection pour les 3 doigts en-dessous doit présenter une surface lisse ou des doigtiers reliés entre eux sans possibilité de tirer les doigts écartés.
- Quand il tire avec la méthode « méditerranéenne », l'athlète peut utiliser un séparateur pour les doigts afin d'éviter de pincer la flèche.
- Le string walking (pianotage ou point de repère sur la corde) et le face walking (point de repère sur le visage) ne sont pas autorisés.

**B.3.9 LES JUMELLES, UNE LONGUE VUE OU D'AUTRES MOYENS OPTIQUES****B.3.9.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS**

Ces moyens peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches :

*B.3.9.1.1* : pourvu qu'ils ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en terme d'espace.

*B.3.9.1.2* : Les lunettes médicales, lunettes de tir et les lunettes de soleil sont autorisées.

*B.3.9.1.3* : Les verres de ces lunettes ne peuvent, en aucun cas, être munis de micro trous, ou de dispositifs semblables, ni comporter de marques pouvant servir d'aide à la visée.

*B.3.9.1.4* : Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, d'un bandeau. Un cache œil peut aussi être utilisé.

Lors des épreuves aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, aucune de ces lunettes ne peut être munie d'un quelconque moyen, ou équipement, d'estimation des distances, qu'il soit intégré ou fixé à celles-ci.

**B.3.10 LES ACCESSOIRES****B.3.10.1 POUR TOUTES LES DIVISIONS**

Les accessoires suivants sont autorisés :

- ✓ un protège bras, une dragonne, un plastron, un bandoir, un carquois (à porter à la ceinture, dans le dos ou à poser sur le sol), un repose arc, des marques pour les pieds (qui ne peuvent dépasser le sol de plus de 1cm), des protections de branches (limbs savers), une cordelette légère fixée sur l'arc ou le stabilisateur comme indicateur de vent.

Note : les limbs savers peuvent être placés sur la face interne des branches du haut et du bas.

**B.3.10.2 : POUR LA DIVISION ARC A POULIES**

Tous dispositifs supplémentaires sont autorisés, hormis ceux qui sont interdits dans l'article B.3 et ceux qui sont actionnés de manière électrique ou électronique.

**B.3.11** Pour les concurrents de toutes les divisions, aucun des équipements suivants n'est autorisé :

*B.3.11.1* : Tout appareil de communication électronique, ou casque d'écoute, devant la ligne d'attente sur le terrain d'entraînement et à aucun moment sur les parcours de compétition.

*B.3.11.2* : Lors des épreuves de parcours aux distances inconnues en campagne, en forêt et 3D, tout système de détermination des distances ou tout autre moyen d'estimation des distances ou des angles qui ne sont pas repris par les règlements habituels portant sur les équipements des concurrents.

*B.3.11.3* : Toute partie de l'équipement d'un concurrent qui a été ajoutée, ou modifiée, pour servir à l'estimation des distances ou des angles, ou une quelconque pièce de l'équipement courant, ne peuvent être utilisées explicitement dans ce but.

*B.3.11.4* : Toutes notes écrites ou appareil de stockage électronique, qui peuvent être utilisées pour calculer les angles et les distances, en dehors des notes concernant les marques visuelles normales des concurrents, l'enregistrement des scores personnels actuels ou tout ou partie des règlements de la WA.

**B.4 LE TIR**

**B.4.1** : Chaque concurrent se positionnera debout ou à genoux au piquet de tir sans compromettre la sécurité.



*B.4.1.1* : Les athlètes peuvent tirer debout ou agenouillés et ce, jusqu'à environ 1m dans toutes les directions sur les côtés ou si l'athlète tire seul sur le pas et qu'aucune question de sécurité ne se pose derrière le pas de tir – en fonction du terrain. Dans certaines circonstances exceptionnelles, les arbitres peuvent les autoriser à tirer en dehors de la zone définie.

*B.4.1.2* : Tous les pas de tir auront un piquet de tir ou une marque et doivent permettre à au moins 2 archers de tirer en même temps.

*B.4.1.3* : Les organisateurs désignent les cibles sur lesquelles les différents pelotons commencent à tirer.

**B.4.2** : Les archers attendant leur tour de tirer doivent se tenir derrière les compétiteurs qui sont en position de tir (au niveau du n° de cible).

**B.4.3** : Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer, sauf si un juge l'autorise.

**B.4.4** : Aucune circonstance ne permettra qu'une flèche soit tirée à nouveau.

Une flèche n'est pas considérée comme tirée si :

*B.4.4.1* : L'archer peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds de la ligne de tir, pour autant que cette flèche n'ait pas rebondi (refus).

*B.4.4.2* : Le blason ou la cible tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qu'ils estiment nécessaires et donneront les compensations de temps voulues pour tirer les flèches restantes. Si la cible glisse simplement, les arbitres sont libres d'intervenir ou non.

**B.4.5** : Les archers ne peuvent pas se communiquer les distances du parcours des inconnues pendant la compétition.

## **B.5 L'ORDRE DE TIR ET LE CONTROLE DES TEMPS DE TIR**

**B.5.1** : Les pelotons seront constitués de 4 compétiteurs au maximum, mais jamais moins de 3. Si possible, les pelotons doivent comporter le même nombre de tireurs.

*B.5.1.1* : Si le nombre de participants dépasse la capacité normale du parcours, des pelotons additionnels sont créés et placés sur le parcours le plus convenablement possible.

*B.5.1.2* : Les archers portent des n° d'enregistrement (dossards) qui doivent être entièrement visibles. Ils sont attribués à une cible et dans un ordre de tir selon le tirage au sort. Ensuite, ils sont placés sur la liste de départ de haut en bas.

*B.5.1.3* : Chaque peloton tire selon la rotation suivante :

- ✓ le Comité d'organisation donnera les positions de tir ou les concurrents s'arrangent entre eux par agrément mutuel ;
- ✓ la première paire (avec les n° de départ les plus bas) commencera le tir sur la première cible assignée au peloton ;
- ✓ l'autre paire commencera à tirer sur la cible suivante. Les paires alterneront l'ordre de tir à toutes les cibles qui suivent pendant toute la compétition ;
- ✓ si tous les archers d'un peloton sont d'accord, ils peuvent changer ce qui est dit ci-dessus (paires et/ou positions de tir)
- ✓ S'il y a 3 tireurs dans un peloton, les deux premiers sur la liste de départ (ayant les n° d'enregistrement les plus bas) formeront la première paire. Le troisième tireur sera considéré comme faisant partie de la deuxième paire en ce qui concerne la rotation. Il tirera toujours depuis le côté gauche du pas de tir.
- ✓ S'il y a assez de place sur le pas de tir, tous les concurrents du peloton pourront tirer en même temps.

*B.5.1.4* : Les tirs sur les blasons de 40cm : les 4 blasons de 40cm sont placés en forme de carré. Pour les deux compétiteurs dont c'est le tour de tirer en premier, celui de gauche tire sur le blason du haut à gauche, celui de droite sur le blason du haut à droite. Les deux archers suivants tirent ainsi : celui de gauche tirera sur le blason du bas à gauche, celui de droite sur le blason du bas à droite.

*B.5.1.5* : Le tir sur les blasons de 20cm : pour la paire qui tire en premier, le compétiteur de gauche tire sur la 1<sup>ère</sup> colonne (en partant de la gauche), celui de droite sur la 3<sup>ème</sup> colonne. Pour la paire de compétiteurs tirant ensuite, celui de gauche tirera sur la 2<sup>ème</sup> colonne, celui de droite sur la 4<sup>ème</sup> colonne. Chaque compétiteur peut tirer ses flèches dans n'importe quel ordre, 1 flèche dans chaque blason.

*B.5.1.6* : Les pelotons sont placés à diverses cibles pour commencer le tir en même temps et terminer leur parcours à la cible précédant celle de leur départ. Lors des épreuves finales, tous les pelotons partent les uns après les autres de la même cible. Les pelotons additionnels assignés à une cible doivent attendre que le premier peloton ait tiré et enregistré ses scores avant de procéder à son tir.

*B.5.1.7* : L'ordre de tir peut être modifié temporairement en cas de défaillance d'équipement. En aucun cas, il ne sera alloué plus de 30 minutes pour réparer le matériel. Les autres compétiteurs du peloton tireront et enregistreront leurs scores, avant que les archers des autres pelotons puissent tirer et dépasser pour poursuivre le parcours. Si la réparation est effectuée dans le temps limite de 30 minutes, le concurrent concerné peut tirer les flèches restantes sur cette cible.

Lors des épreuves finales, il ne sera pas accordé de temps pour défaillance de l'équipement.

Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

*B.5.1.8* : Au cas où un compétiteur serait incapable de continuer le tir à cause d'un problème médical non prévisible survenant après le début des tirs, il sera alloué un maximum de 30 minutes au personnel médical pour déterminer le problème et décider si le compétiteur peut poursuivre, ou non, la compétition sans être assisté. La procédure est la même que pour un incident de matériel.

*B.5.1.9* : Lors des phases finales, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un incident de matériel ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible. Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

*B.5.1.10* : Un arc brisé peut être remplacé par un arc de rechange ou un arc emprunté.

*B.5.1.11* : Les compétiteurs d'un peloton peuvent dépasser un autre peloton, afin de tirer sur la cible suivante, pour autant que les organisateurs et / ou les arbitres soient prévenus de ce changement.

*B.5.1.12* : Au cas où un compétiteur ou un peloton cause un retard indu pendant les épreuves de qualification et éliminatoires, les arbitres, observant cela, mettront verbalement en garde le compétiteur ou le peloton, par un premier avertissement écrit sur la feuille de marque, après quoi, lui ou les autres arbitres pourront chronométrer le concurrent ou le peloton tout au long de ce qui reste de cette phase de la compétition.

- ✓ Dans ce cas, un temps limite de 3 minutes par cible est accordé à l'archer, à partir du moment où il prend place sur le pas de tir qu'il doit rejoindre dès que ce dernier est libre.
- ✓ Un arbitre, observant un dépassement du temps limite en dépit de la précédente procédure, doit en faire la remarque au concurrent en lui donnant un deuxième avertissement écrit et en indiquant sur la feuille de marque, l'heure et la date de cet avertissement.
- ✓ Au troisième avertissement et aux suivants, durant cette même étape de la compétition, le concurrent perdra la valeur de sa meilleure flèche de cette volée.
- ✓ Le temps limite de tir peut être allongé lors de circonstances exceptionnelles.



**Information du Comité de Tir en Campagne de la WA :**

D'une manière générale, il n'y a pas de chronométrage lors du tir en campagne.

Cependant, afin de ne pas passer trop de temps sur le parcours, un temps de 3 minutes est alloué pour tirer 3 flèches qui prend effet selon ce qui suit :

- ✓ s'il y a une concentration de plusieurs pelotons (bouchon) ;
- ✓ s'il y a réclamation d'autres archers sur quelqu'un qui retarde la compétition ;
- ✓ si on s'aperçoit qu'un (ou des) archer(s) prend, de manière répétitive, trop de temps pour tirer.

Quand vous chronométrez, vous devez vous placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Vous devez vous assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

**Bouchon** (concentration de peloton derrière un peloton plus lent) :

Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.

Quand des pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre, vous pouvez demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser.

Si cela se produit, informez toujours les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer.

*B.5.1.13* : Les avertissements ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

*B.5.1.14* : Dans l'épreuve des finales, quand un arbitre accompagne un peloton, il fera débiter le tir et arrêtera le tir verbalement ("go" pour le départ et "stop" quand les 3 minutes sont écoulées) à chaque cible.

- ✓ L'arbitre montrera un carton jaune pour avertir l'archer quand il reste 30 secondes sur les 3 minutes de tir. Aucun tir ne sera autorisé après que les 3 minutes se soient écoulées et que l'arbitre ait arrêté le tir.
- ✓ Si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur ou de l'équipe ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

*B.5.1.15* : Lors de matches par équipes, le juge fera démarrer le chronomètre quand le premier compétiteur de l'équipe quitte la position d'attente (au n° de cible).

*B.5.1.16* : Si pour quelque raison que ce soit, le tir, lors du tir par équipes, est arrêté, le juge arrêtera le chronomètre pour cette équipe et le fera repartir, avec le temps restant, dès que le tir pourra reprendre.



## B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES

**B.6.1** : L'enregistrement des scores aura lieu lorsque tous les compétiteurs du peloton auront tiré leurs flèches. Les feuilles de marque doivent être signées par les archers prouvant que l'archer est d'accord avec les informations contenues sur les feuilles de marque (valeurs des flèches, total général, nombre de 5, nombre de 6). L'organisateur peut ne pas accepter les résultats des archers ne respectant pas cette directive.

**Note** : cette dernière phrase ne s'applique pas lors des compétitions sélectives pour les championnats de France ni aux championnats de France eux-mêmes : l'organisateur ne peut pas refuser les feuilles de marque, même si elles sont incomplètes, avec la précision suivante : une feuille de marque signée sera acceptée : pour les valeurs de flèches, les totaux ainsi que les informations fournies pour le départage des égalités.

**B.6.1.1** : A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le peloton, le membre du peloton ayant le n° de départ le plus bas est le leader du peloton. Il sera responsable de la conduite du peloton. Les compétiteurs avec les deuxième et troisième n° de départ les plus bas enregistreront les points. Le quatrième archer cochera les impacts des flèches. Dans un peloton de trois, le leader cochera également les impacts.

Le peloton ne doit pas quitter la cible avant que tous les impacts n'aient été cochés.

**B.6.1.2** : Les marqueurs devront inscrire les points en face du numéro correspondant de la cible, dans l'ordre décroissant, tels qu'ils ont été annoncés par l'archer à qui appartiennent les flèches. Les autres archers doivent vérifier la valeur de chaque flèche annoncée. Les archers ne pourront appeler qu'un seul juge pour estimer la valeur d'une flèche. Une erreur découverte sur la feuille de marque, avant que les flèches n'aient été retirées de la cible, peut être corrigée. Voir [l'article B.10.1](#).

Les archers pourront ne pas faire appel à un juge pour juger la valeur des flèches lors des phases de qualifications : les archers jugeront eux-mêmes la valeur des flèches et en cas de décision partagée (50/50), c'est la valeur la plus haute qui sera attribuée - sinon, la majorité du peloton fait la décision.

**(Non applicable en France)**

**B.6.1.3** : Les marqueurs doivent comparer leurs résultats avant de retirer les flèches de la cible.

**B.6.1.4** : Lors des finales des championnats FITA, un arbitre accompagnera chaque peloton pour contrôler les résultats de tous les tireurs du peloton.

**B.6.1.5** : Lors des finales, dans chaque peloton, un marqueur doit porter un tableau affichant les résultats de tous les tireurs du peloton.

**B.6.2** : La valeur d'une flèche sera comptée en fonction de la position du tube de la flèche dans le blason. Si le tube touche deux zones ou la ligne de séparation entre deux zones marquantes, la flèche aura la valeur de la zone de score la plus haute.

**B.6.2.1** : Ni les flèches, ni le blason ne doivent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible n'aient été enregistrées et les scores contrôlés.

**B.6.2.2** : Si 2 flèches ou plus, sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais uniquement la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. Les autres flèches seront marquées comme manquées [M].

**B.6.2.3** : Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, sont trouvées dans la cible, ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Si un concurrent (ou une équipe) est pris(e) à répéter cela, il (elle) pourra être disqualifié(e).



*B.6.2.4* : S'il manque un morceau de blason, incluant une ligne de séparation ou une partie où deux couleurs se rencontrent ou si la ligne de séparation est déviée par une flèche, on évaluera la valeur de la flèche touchant une telle partie au moyen d'une ligne circulaire imaginaire.

*B.6.2.5* : Les flèches enfouies dans la cible, non visibles dans le blason, ne peuvent être estimées que par un arbitre.

*B.6.2.6* : En cas de rebond (refus) ou de passage à travers la cible, le marquage des scores devra se faire de la manière suivante :

- ✓ si tous les concurrents du peloton sont d'accord pour admettre qu'un rebond ou un passage à travers a eu lieu, ils peuvent également se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche.
- ✓ s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche, la valeur la plus basse du trou non coché (dans les zones marquantes) sera attribuée à l'archer.

### **B.6.2.7** LA VALEUR D'UNE FLECHE

*B.6.2.7.1* : Une flèche :

Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci prend la valeur de la flèche emboutie.

*B.6.2.7.2* : En frappant une autre, puis, après déviation, se plante en cible (dans les zones marquantes), a la valeur de son propre impact.

*B.6.2.7.3* : En frappant une autre et rebondissant hors des zones marquantes, aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse identifier la flèche endommagée.

*B.6.2.7.4* : Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M).

*B.6.2.7.5* : Touchant le blason en dehors des zones marquantes sera enregistrée comme manquée (M).

**B.6.3** : Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fait de la manière suivante :

*B.6.3.1* : Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites en B.6.3.2 :

- **Individuels et équipes**

- ✓ plus grand nombre de 6
- ✓ plus grand nombre de 5

Si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-aequo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

*B.6.3.2* : Pour le départage des égalités concernant :

- ✓ l'admission aux épreuves éliminatoires ;
- ✓ la progression d'une étape de la compétition vers la suivante ;
- ✓ l'attribution des médailles après les épreuves finales ;

des tirs de barrage auront lieu de la manière suivante :

#### B.6.3.2.1 INDIVIDUELS

- ✓ un tir de barrage d'1 flèche, le plus haut score gagne ;
- ✓ si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage sera 1/3 du temps limite appliqué. (60 secondes).

#### B.6.3.2.2 EQUIPES

- ✓ un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points l'emporte ;
- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;

- ✓ si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième ou troisième flèche (si nécessaire) est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- ✓ si nécessaire, il sera à nouveau tiré 1 barrage de 3 flèches (1 par archer) au plus haut total de points, suivi de l'évaluation de la flèche la plus près du centre, jusqu'à ce que l'égalité soit résolue ;
- ✓ le temps limite pour un tir de barrage par équipes sera de 3 minutes.

*B.6.3.2.3* : Les tirs de barrage seront effectués sur une cible à la distance maximale pour la division concernée. Les cibles seront situées près de la zone centrale. Les organisateurs pourront prévoir une cible séparée dans ce but.

*B.6.3.2.4* : Pour des raisons pratiques, les tirs de barrage seront tirés après que les feuilles de marque de la division concernée aient été enregistrées.

Tout archer, qui n'est pas présent pour le tir de barrage dans les 30 minutes après que lui ou son capitaine d'équipe en ait été informé, sera déclaré perdant. L'archer sera déclaré perdant si, avec son capitaine d'équipe, il a quitté le terrain, en dépit du fait que les résultats n'ont pas été vérifiés officiellement et qu'ils ne peuvent donc pas être informés du tir de barrage.

*B.6.3.2.5* : Si une égalité survient lors des 1/2 finales, le tir de barrage doit avoir lieu sur la dernière cible tirée.

Si l'égalité survient lors des finales, elle sera résolue sur la cible placée à la plus longue distance pour la division concernée. La cible sera placée près de la zone centrale. Les organisateurs peuvent prévoir une cible réservée au barrage.

**B.6.4** : Les feuilles de marque seront signées par le marqueur et l'archer, afin de démontrer l'accord de l'archer avec la valeur de chaque flèche.

La feuille de marque du marqueur devra être signée par un autre archer du même peloton. Si un désaccord devait survenir entre les totaux de deux feuilles de marque, le total le plus bas sera considéré comme juste.

**B.6.5** : A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir une liste complète des résultats à tous les participants : compétiteurs, capitaines d'équipes, arbitres et membres du Conseil présents.

## **B.7 LE CONTROLE DES TIRS ET LA SECURITE**

**B.7.1** Le chef des arbitres contrôlera le tir.

**B.7.2** Ses tâches seront :

- ✓ de s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises sur le parcours ;
- ✓ de s'arranger avec les organisateurs pour que les précautions supplémentaires, qu'il jugerait indispensables, soient prises avant le début du tir.

*B.7.2.1* : D'informer les concurrents et les officiels des mesures de précaution ou de toute autre matière relative au tir qu'il juge nécessaire.

*B.7.2.2* : S'il devenait nécessaire d'arrêter une épreuve de tir en campagne pour cause de mauvais temps, de perte de luminosité ou pour des raisons qui compromettraient la sécurité du tir, la décision d'arrêter sera prise par un collège comprenant le président du comité d'organisation, le chef des arbitres et le délégué technique.

*B.7.2.3* : Si la compétition devait être arrêtée avant la fin de l'épreuve de qualification, le score total des cibles tirées par tous les compétiteurs dans chaque division déterminera les vainqueurs de chaque division.





*B.7.2.4* : Si la compétition devait être arrêtée à une autre étape, la dernière épreuve entièrement tirée déterminera les vainqueurs.

*B.7.2.5* : En cas de soleil aveuglant, une ombre protectrice, de la taille maximale d'une feuille de papier de format A4 (environ 30cm x 20cm), peut être fournie par les autres concurrents du peloton ou sera mise en place par l'organisateur.

Aucune protection n'est autorisée lors des matches, aussi bien pour les individuels que pour les équipes.

**B.7.3** : Un compétiteur ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si ce dernier le permet.

**B.7.4** : Il est interdit de fumer dans la zone des compétiteurs, ni devant celle-ci.

**B.7.5** : En bandant son arc, un concurrent ne peut pas utiliser une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait permettre à une flèche, lâchée accidentellement, de voler au-delà de la zone de sécurité ou des aménagements de sécurité (terrain barré, filet, paroi, mur, etc...). Si un concurrent persiste à utiliser une telle technique, il sera, dans un souci de sécurité, immédiatement prié, par le chef des arbitres, de cesser le tir et de quitter le terrain.

## **B.8 LES CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DES REGLES**

### **B.8.1 ELIGIBILITE - DISQUALIFICATION**

*B.8.1.1* : Les compétiteurs ne sont pas autorisés à participer à des événements de la WA s'ils ne remplissent pas les exigences établies par le chapitre 2 des règlements de la WA

*B.8.1.2* : Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

*B.8.1.3* : Un compétiteur n'est pas autorisé à participer aux championnats FITA si son Association Membre ne remplit pas les exigences établies.

*B.8.1.4* : Un compétiteur, qui participe dans une catégorie sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

*B.8.1.5* : Un compétiteur, coupable de dopage, sera sujet aux sanctions suivantes :

- ✓ sans considérer la sanction imposée par l'Association Membre concernée, la WA annulera les résultats réalisés lors de la compétition et tous les prix ou médailles remportés devront être retournés au bureau de la WA ;
- ✓ si le compétiteur a tiré dans une équipe, le résultat de l'équipe sera annulé ;
- ✓ de plus, des sanctions seront appliquées (article 12 de l'annexe 4 du livre 1 de la WA) ;
- ✓ un compétiteur suspendu pour dopage ne peut participer à aucun événement organisé par la WA ou une Association Membre tant que sa suspension n'est pas terminée.

*B.8.1.6* : Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la WA, verra ses résultats annulés (voir [chapitre B.3](#)).

*B.8.1.7* : Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, peut voir ses résultats annulés.

*B.8.1.8* : Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir (voir [article B.9.1.13](#)).

*B.8.1.8.1* : Les comportements peu loyaux, manquant de "fair-play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un athlète, ou d'une personne considérée comme aidant un athlète, aura pour conséquence la disqualification de cet athlète, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

*B.8.1.8.2* : Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

*B.8.1.8.3*: Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'athlète.

*B.8.1.9*: idem à [FITA B.7.5](#).

## **B.8.2 PERTE DE LA VALEUR DES FLECHES**

*B.8.2.1*: Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défaillant en moins de 30 minutes, perdra le nombre de flèches encore à tirer sur cette cible ainsi que les flèches tirées par son peloton jusqu'à ce qu'il rejoigne ce dernier (voir [articles B.5.1.7](#) et [B.5.1.8](#)).

*B.8.2.2*: Un arbitre, chronométrant un compétiteur et observant qu'il dépasse les 3 minutes de temps limite, au troisième et à tous les autres avertissements durant cette phase de la compétition, le concurrent perdra la valeur de sa meilleure flèche à cette cible ([article B.5.1.12](#).)

*B.8.2.3*: Lors des épreuves finales de tir en campagne, si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur (ou de l'équipe) ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

*B.8.2.4*: Si plus de 3 flèches appartenant au même compétiteur sont trouvées dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées (voir [article B.6.2.3](#)).

*B.8.2.5*: Si 2 flèches (ou plus) sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée (voir [article B.6.2.2](#)).

*B.8.2.6*: Une flèche, ne touchant pas une zone de scores ou touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu assigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M). (Cf. [Articles B.6.2.7.4](#) et [B.6.2.7.5](#)).

## **B.8.3 AVERTISSEMENTS**

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la WA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon les articles [B.8.1.8](#) et [B.9.1.13](#).

*B.8.3.1*: Il est interdit de fumer dans ou en face de la zone des archers.

*B.8.3.2*: Aucun compétiteur ne peut toucher à l'équipement d'un autre sauf si ce dernier le permet.

*B.8.3.3*: Les compétiteurs attendant leur tour de tirer doivent rester dans la zone d'attente (voir [articles B.1.1.10](#) et [B.1.1.11](#)).

*B.8.3.4*: Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir (voir [article B.4.2](#)).

*B.8.3.5*: Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer ([voir article B.4.3](#)).

*B.8.3.6*: Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible aient été enregistrées

*B.8.3.7*: idem à [B.7.5](#).

## B.9 L'ARBITRAGE

### B.9.1 Le travail des Juges est de faire en sorte que le tournoi se déroule selon les règles de la WA et en toute équité pour tous les compétiteurs.

*B.9.1.1* : Un arbitre, au moins, sera désigné pour 4 cibles en tir en campagne. Leurs tâches sont de :

*B.9.1.2* : Vérifier toutes les distances, veiller à la bonne disposition des couloirs de tir et des parcours. Vérifier la taille des blasons et des cibles en fonction des distances, la hauteur au sol des blasons, l'orientation des buttes de tir selon le principe du tir en campagne.

*B.9.1.3* : Contrôler tout l'équipement du terrain.

*B.9.1.4* : Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

*B.9.1.5* : Contrôler le déroulement du tir.

*B.9.1.6* : Contrôler l'établissement des scores.

*B.9.1.7* : Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

*B.9.1.8* : Discuter avec le chef des arbitres des problèmes qui surviennent concernant le tir.

*B.9.1.9* : Régler les différends et appels qui peuvent survenir.

*B.9.1.10* : En accord avec le chef des arbitres et le président du comité d'organisation, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais de veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

*B.9.1.11* : Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

*B.9.1.12* : Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

*B.9.1.13* : Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la WA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

## B.10 RECLAMATIONS - LITIGES

**B.10.1** : En tir en campagne, les archers doivent se référer à un arbitre pour toutes les questions concernant la valeur d'une flèche, avant que les flèches ne soient retirées de la cible.

*B.10.1.1* : La décision de l'arbitre est sans appel.

*B.10.1.2* : Une erreur sur les feuilles de marque peut être corrigée, avant que les flèches ne soient retirées de la cible, pour autant que tous les compétiteurs du peloton soient d'accord avec cette correction. La correction sera faite sous la surveillance des archers du peloton et paraphée par eux. Tous les autres litiges concernant les points sur la feuille de marque doivent être soumis à un arbitre.



*B.10.1.3* : Si on découvrait :

- ✓ que la taille d'un blason a été changée durant la compétition ;
- ✓ que la position d'un pas de tir a été déplacée après que des archers en compétition aient déjà tiré sur cette cible ;
- ✓ qu'il est devenu impossible de tirer pour certains archers à causes de branches pendantes, etc... ;

cette cible ne devra pas servir pour le classement de tous les concurrents de la division concernée, afin d'éviter un appel. Si 1 ou plusieurs cibles sont exclues du classement, le nombre restant de cibles est considéré comme une épreuve complète.

*B.10.1.4* : Si un blason est trop abîmé ou s'il y a lieu de se plaindre de l'équipement du terrain, les archers ou les capitaines d'équipes, peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de faire remédier aux défauts constatés.

**B.10.2** : Les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un archer doivent être traités avant la prochaine étape de la compétition.

*B.10.2.1* : Les réclamations concernant les résultats publiés chaque jour doivent être traitées par les arbitres sans délai et les corrections éventuelles apportées avant la remise des prix.

## **B.11 APPEL**

**B.11.1** : Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions d'un arbitre, il peut faire appel, par écrit et par l'intermédiaire de son capitaine d'équipe, auprès du jury d'appel, à l'exception de ce qui convenu à [l'article B.10.1](#) ci-dessus. L'appel doit avoir lieu avant le début d'une nouvelle étape de la compétition. Les prix et les trophées qui sont l'objet du litige ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait délibéré et pris une décision.

L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.



## B.12 LES FEUILLES DE MARQUE

	1	2	3	Volée	Cumul	6	5
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
<b>TOTAUX</b>							

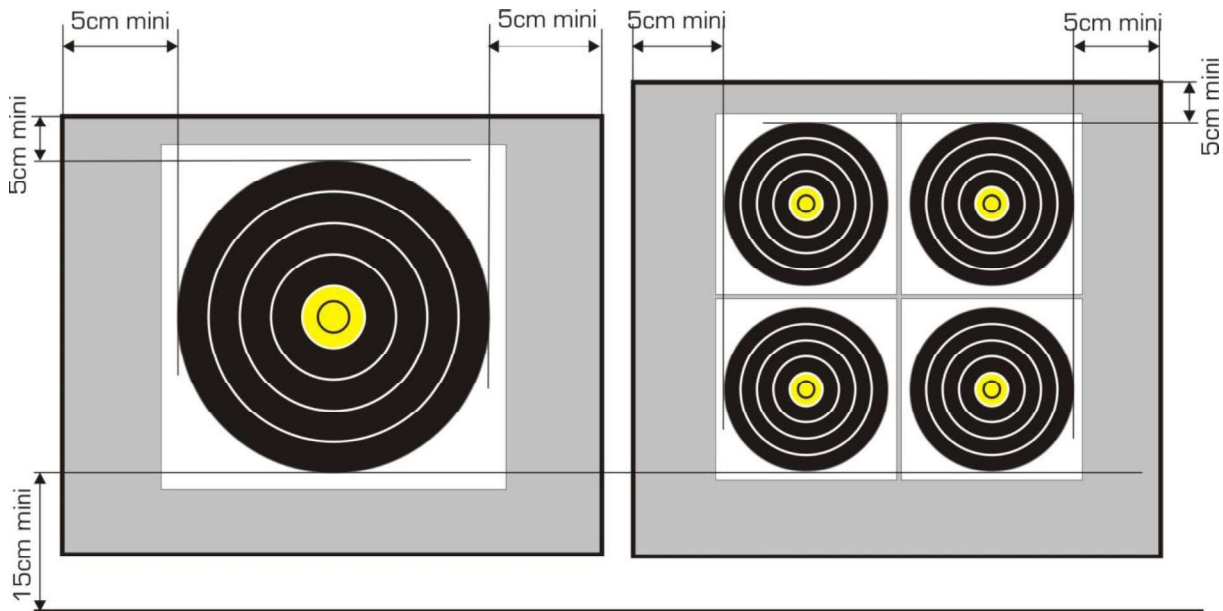
	1	2	3	Volée	Cumul	6	5
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
<b>TOTAUX</b>							
<b>Barrage</b>					1	2	3

Signature Archer

Signature Marqueur

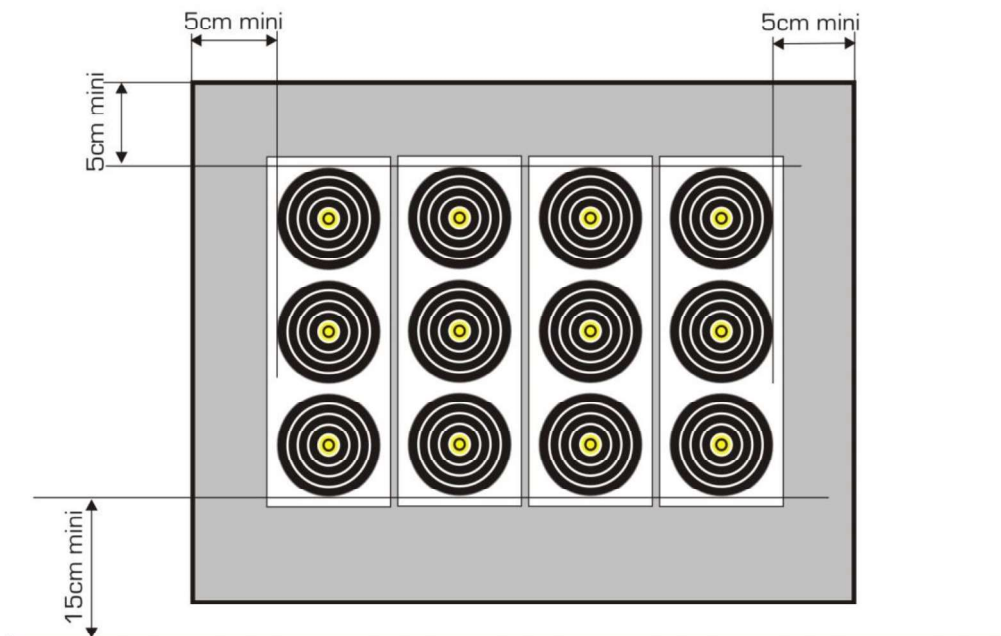
**B.13 LES BLASONS**

**DISPOSITION DES BLASONS EN TIR EN CAMPAGNE**



1) Blasons de 80 et 60cm

2) Blasons de 40cm



3) Blasons de 20cm



